



31 août 2023

(23-5856)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

### NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD<sup>1</sup>

#### MYANMAR

La communication ci-après, datée du 18 août 2023, est distribuée à la demande de la délégation du Myanmar.

	Catégorie	Détails de la notification
1	Membre notifiant	Myanmar
2	Titre de la nouvelle législation/procédure	Loi n° 52/2023 du Conseil administratif d'État portant modification de la Loi nationale sur l'alimentation (2023)
3	Date de publication	16 juin 2023
4	Date d'entrée en vigueur	16 juin 2023
5	Adresse du site Web/publication officielle de la nouvelle réglementation/procédure	<a href="https://www.myanmartradeportal.gov.mm/index.php/legal/422">https://www.myanmartradeportal.gov.mm/index.php/legal/422</a>
6	Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?	Oui [X] Non [ ]
7	Type de notification	[ ] a) Nouvelle réglementation/procédure concernant les licences <sup>2</sup> ; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) [X] b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: G/LIC/N/2/MMR/1
8	Liste des produits soumis à licences	-
9	Nature du régime de licences	Automatique: [ ] Non automatique: [ ]
10	Objectif administratif/mesure appliquée	a) <input type="checkbox"/> Protection de la moralité publique b) <input type="checkbox"/> Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux ou préservation des végétaux c) <input type="checkbox"/> Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) <input type="checkbox"/> Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) <input type="checkbox"/> Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux ( <i>CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.</i> )

<sup>1</sup> Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

<sup>2</sup> Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
		f) <input type="checkbox"/> Administration des contingents (y compris tarifaires) g) <input type="checkbox"/> Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) <input type="checkbox"/> Autres:
11	<b>Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes</b>	Ministère/autorité et département: Adresse: Site Web: Téléphone: Fax: Courrier électronique:
12	<b>Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité</b>	Ministère/autorité et département: Adresse: Site Web: Téléphone: Fax: Courrier électronique:
13	<b>Durée d'application prévue de la procédure de licences</b>	-
14	<b>Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC</b>	-
15	<b>Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)</b>	a) <input type="checkbox"/> <b>Abrogation</b> b) <input type="checkbox"/> <b>Suspension</b> c) <input checked="" type="checkbox"/> <b>Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:</b> <input checked="" type="checkbox"/> produits visés <input checked="" type="checkbox"/> objectif administratif <input type="checkbox"/> caractère automatique ou non automatique <input type="checkbox"/> durée d'application de la procédure de licences <input type="checkbox"/> modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur <input type="checkbox"/> conditions de recevabilité des demandeurs <input type="checkbox"/> point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité <input checked="" type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes <input type="checkbox"/> documents requis (y compris le formulaire de demande) <input type="checkbox"/> délai de présentation de la demande <input type="checkbox"/> organe(s) administratif(s) délivrant les licences <input type="checkbox"/> délai de délivrance d'une licence <input type="checkbox"/> droit de licence/redevance administrative <input type="checkbox"/> versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables <input type="checkbox"/> droits/procédures de recours <input type="checkbox"/> durée de validité de la licence <input type="checkbox"/> autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) <input type="checkbox"/> prescriptions en matière de change <input type="checkbox"/> autre: _____ (veuillez préciser)

	Catégorie	Détails de la notification
16	<p><b>Veillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)</b></p>	<p>Disponible en anglais</p> <p>Conformément à la Loi nationale sur l'alimentation, l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA) émet une recommandation relative à l'importation et un certificat sanitaire pour l'importation après vérification des documents. La loi a pour objectif l'application et l'autorisation du régime de licences visant la production d'aliments et relatif à l'innocuité et à au contrôle de ces produits par la FDA. À compter de la date de la Loi nationale sur l'alimentation modifiée, la FDA est pleinement habilitée à assurer le contrôle des produits alimentaires et à annuler les licences de production d'aliments.</p> <p>Conformément à la Loi n° 52/2023 du Conseil administratif d'État, l'expression "<u>Département de la santé</u>" figurant aux paragraphes 9, 10 et 35 de la Loi nationale sur l'alimentation (1997) est remplacée par "Agence des médicaments et des produits alimentaires".</p> <p>Modification d'adresse électronique:  <a href="mailto:gurugyi@gmail.com">gurugyi@gmail.com</a>; <a href="mailto:foodasean3.mm@gmail.com">foodasean3.mm@gmail.com</a></p> <p>La liste des désignations de produit par numéro du SH (au niveau à 6 ou 10 chiffres) peut être consultée sur le site Web consacré aux licences d'importation, à l'adresse suivante:  <a href="https://importlicensing.wto.org/members">https://importlicensing.wto.org/members</a></p>